

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 05 décembre 2016

L'an deux mille seize, le cinq décembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme LANGEVIN Michèle, Mme FRENOY Christiane, Mr BACHELLEZ Francis, Mr SOYEZ David, Mr ROGER Nicolas,
Absents excusés : Mr FAVRESSE Sylvain, Mr PINARD Jean-Michel (pouvoir).
Mr PELTIEZ Christophe (pouvoir),

Délibération sur le RPC bi-polaire de Louvrechy-Rouvrel

A la réunion du 28 novembre dernier, chaque conseiller a pris connaissance du coût des RPC bi-polaires Louvrechy-Rouvrel, en sachant que les deux communes porteuses du projet assurent entièrement le financement de l'investissement et les autres communes participeront au fonctionnement. Le coût de fonctionnement à la charge de la commune de Sauvillers-Mongival sera un peu moindre que celui supporté actuellement par la classe de maternelle de Sauvillers.

Le maire avant de faire un tour de table et de donner à chacun le temps de s'exprimer, prend la parole et assure de son attachement à son école du village, mais il faut prendre en compte les réalités d'aujourd'hui.

Premièrement, il faut savoir que l'Education Nationale n'autorise plus, à court terme, les classes isolées et préconise des RPC ayant au moins 6 classes et au minimum 130 élèves. Les contraintes du département en terme de transport (un aller le matin, un retour le soir pour les regroupements) mais aussi nos contraintes financières. (en sachant à court terme que les RPI auront à leurs charges le transport). Ensuite, il faut prendre en compte de la nécessité d'offrir à tous les mêmes nouveautés pédagogiques notamment numériques. L'école c'est avant toute chose un lieu d'éducation et il faut tout faire pour que ce lieu soit parfaitement adapté aux enjeux de notre époque.

Chaque conseiller a pris la parole en manifestant son attachement à son école, trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de concertation avec tous les conseillers municipaux des différents RPI et que le choix de 2 pôles au lieu d'un pôle est regrettable.

Le conseil municipal, par vote de 6 voix pour, 3 contre et une abstention, donne son accord de principe aux projets présentés sous conditions :

- 1) le personnel actuellement à l'école de Sauvillers soit maintenu et reclassé dans les classes des RPC bi-polaires.
- 2) La création d'une commission scolaire